

DPE : Coénove met en garde contre une révision arbitraire et dangereuse du Coefficient énergie primaire/énergie finale

Alors que le gouvernement envisagerait de ramener le coefficient de conversion de l'électricité de 2,3 à 1,9, utilisé pour établir les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), afin de favoriser arbitrairement le vecteur électrique, Coénove alerte sur les conséquences multiples, contre-productives et risquées d'une telle décision.

Cette évolution, envisagée par le gouvernement, constitue une mauvaise réponse à des enjeux cruciaux, et constituerait un signal négatif pour l'ensemble de la filière du bâtiment.

Un DPE déconnecté de la réalité des logements

Le coefficient E_p/E_f est un outil scientifique qu'il serait grave de détourner à des fins politiques aux conséquences graves et risquées. **Réduire arbitrairement le coefficient E_p/E_f reviendrait à décorrélérer le DPE des flux physiques réels et à accorder un avantage indu à des systèmes électriques peu performants (effet Joule). Près d'un million de logements pourraient ainsi être sortis artificiellement du statut de passoire énergétique**, masquant la réalité, leurrant les ménages et créant une fausse illusion de progrès : sans aucuns travaux, sans baisse des consommations, ni amélioration du confort ou de la facture.

Le DPE repose sur une logique d'évaluation en énergie primaire, alignée sur la Directive européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB). Modifier ce coefficient introduirait un déphasage avec le principe « *energy efficiency first* », tout en fragilisant la cohérence des politiques publiques

Supprimer le lien entre étiquette énergétique et niveau de facture porterait un coup majeur à la crédibilité d'un outil central de la rénovation. Deux logements affichant la même classe DPE pourraient engendrer des factures du simple au double selon leur énergie de chauffage !

Une surélectrification néfaste et risquée

Une telle réforme accélérerait l'électrification à outrance des bâtiments, en particulier via des équipements peu efficaces. A court et moyen termes, cela accentuerait le risque de défaillances ou de « *black out* » lors des pointes électriques hivernales et fragiliserait la sécurité d'approvisionnement du pays.

Le DPE comporte une étiquette énergie et une étiquette carbone. Les émissions de Gaz à Effet de Serre des différents vecteurs énergétiques sont déjà bien appréhendées puisque est prise en considération l'étiquette la plus défavorable pour établir le DPE. **L'électricité n'est donc pas, à ce jour, défavorisée et la priorité doit nous conduire à rénover les logements pour réduire les consommations, baisser les factures et lutter activement contre la précarité énergétiques dans les trop nombreux bâtiments qui sont encore des passoires et des bouilloires thermiques.**

Une instabilité réglementaire nuisible à l'action

Ce changement brutal accentuerait encore la crise que traverse le secteur du bâtiment et s'ajouterait à une série de réformes et de revirements récents qui entretiennent l'attentisme des ménages pénalisent les dynamiques de rénovation et freinent les investissements nécessaires.

Pour Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove : « Cette révision, si elle était actée, constituerait un tripatouillage politique d'un outil scientifique de mesure pour masquer le retard pris sur les objectifs de rénovation. Modifier artificiellement le coefficient E_p/E_f constituerait une décision politiquement risquée, aux conséquences techniques, sociales et environnementales mal maîtrisées. Changer arbitrairement les règles au lieu d'agir plus fortement contre la précarité énergétique serait un dangereux tour de passe-passe qui se ferait au détriment des plus vulnérables. Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on soigne la fièvre car modifier artificiellement le coefficient E_p/E_f ne change en rien la réalité des logements. Ce n'est pas le coefficient E_p/E_f qu'il faut changer, ce sont les logements qu'il faut rénover. »

Toute évolution du DPE doit faire l'objet d'une évaluation transparente, d'un débat public éclairé, d'une concertation approfondie avec la filière, et d'une analyse d'impact, rigoureuse notamment sur les trajectoires de rénovation, d'électrification des usages et de sécurité du réseau.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz, de plus en plus renouvelable, doit jouer dans la stratégie énergétique de la France. Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général. www.coenove.fr